

# Dons

L'association Grain de Riz est reconnue comme étant d'intérêt général. Elle délivre des reçus et attestations fiscales aux personnes, organismes ou entreprises qui font des dons.

## La déduction Fiscale

Si vous êtes imposable, un don de 20 € ne vous coûte que 5 € après déduction fiscale. En effet, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 75% du montant de votre don, dans la limite de 526 euros. Au-delà, le taux de réduction est de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu.

- 50 euros de don .....soit 12,50 euros après déduction fiscale.
- 100 euros de don .....soit 25,00 euros après déduction fiscale.
- 200 euros de don .....soit 50,00 euros après déduction fiscale.
- 500 euros de don .....soit 125,00 euros après déduction fiscale.

Pour les dons en nature, il faut indiquer son équivalence en argent.

***Vos coordonnées restent strictement confidentielles et ne sont ni échangées ni louées à des tiers ou partenaires.***

## BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de bien vouloir compléter et renvoyer ce bulletin accompagné de votre don à :

Association Grain de Riz

1 Avenue des Pyrénées 32330 Gondrin.

Vous pouvez faire un don directement en ligne : <http://www.asso-grainderiz.com> / Nous soutenir.

Nom ou raison sociale : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Je désire soutenir l'action de l'Association Grain de Riz en joignant à ce bulletin un chèque de :

.....

Pour qu'un reçu fiscal vous soit envoyé, cochez ici :